



Procès-verbal de la réunion de la réunion citoyenne du 5 mars 2020 à Cul-des-Sarts

M. le Bourgmestre M. JENNEQUIN introduit la réunion :

C'est un plaisir de voir que vous avez répondu nombreux à cette première rencontre citoyenne. C'était un peu une inconnue pour nous. Mais avant tout, je voudrais rendre à César ce qui lui appartient puisque l'initiative de cette réunion publique revient à notre collègue conseiller communal Jean Le Maire. A laquelle le conseil communal a adhéré.

Afin de ne pas léser des villages de devoir attendre trop longtemps, vu que quatorze sont recensés dans notre entité, nous avons décidé de les regrouper par « bassins de vie » pour ces réunions citoyennes. Pour débiter, le choix s'est porté sur trois villages du sud de l'entité, Brûly-de-Couvin, Petite-Chapelle et Cul-des-Sarts.

Brûly-de-Pesche aurait pu être ajouté. Mais nous avons estimé que les centres intérêts de la réunion auraient été différents, notamment avec la question des différents domaines. Une prochaine date sera donc fixée.

C'est donc un peu la soirée des premières aujourd'hui. Nous vous demanderons donc un peu d'indulgence pour le déroulement de cette soirée. Nous rappelons que seuls les habitants des trois villages concernés peuvent intervenir. Les

autres auront leur tour lors des autres réunions. Nous demanderons ainsi à chacun de se présenter avant d'intervenir.

Pour garder un fil de conduite, nous procéderons d'abord aux points prévus à l'ordre du jour, en vous distillant quelques infos quand nous en disposons, et clôturerons la soirée par vos requêtes particulières ou suggestions plus générales sur la thématique « Comment améliorer le cadre de vie de nos villages ».

Pour rappel, voici l'ordre du jour :

- *Introduction par la Ville*
- *L'utilisation de la salle du Bailly pour les populations des villages concernés*
- *L'état des routes*
- *La mobilité active (vélos et piétons)*
- *La vitesse des véhicules dans les villages*
- *Les écoles communales*
- *Les cimetières*
- *La piste d'athlétisme de Cul-des-Sarts*
- *Vos préoccupations*

Il est clair que nous ne pourrons amener de réponses à toutes vos questions de ce soir. Si c'est possible, nous vous apporterons une réponse appropriée par écrit dans les prochaines semaines.

Le plus important sera avant tout de susciter un réel dialogue élus-citoyens. Merci d'avance de votre collaboration. Aussi, n'oubliez pas de remplir le formulaire de présence avec vos coordonnées complètes, dont votre adresse mail, afin de pouvoir bénéficier du compte-rendu de la réunion.

A. Utilisation de la salle du Bailly pour les populations des villages concernés

R. MAREE donne lecture des conditions de location :

La redevance est fixée comme suit :

	habitants et associations de l'entité couvinoise	habitants et associations des autres entités
Location de base	250 €	500 €
annuelle 1 fois/semaine	petite salle : 125 €	petite salle : 250 €

	grande salle : 200 €	grande salle 400 €
réunion ponctuelle	petite salle : 15 € par occupation	petite salle : 30 € par occupation
café d'enterrement	150 €	300 €

Charges de chauffage, eau, électricité : frais réels sur base des relevés de compteurs.

B. Etat des routes

Bernard BATAILLE (Cul-des-Sarts) interpelle quant à l'état des voiries à la Rue Noire Fontaine et à la Rue Albert Hubert à Cul-des-Sarts. Il demande un curage des fossés, précisant que celui de la Rue Noire Fontaine est bouché.

Francis SAULMONT lui répond que la réfection de voiries dépend notamment de subventions régionales et que, vu les 420 km de voiries communales à entretenir, il faut hélas faire des choix. Dans le cadre du Plan d'Investissement Communal 2019-2021 subventionné par la Région wallonne, le Conseil communal a arrêté sept voiries à réfectionner, dont la Rue de la Tauminerie pour le sud de l'entité, pour un montant de 844.755,45 €, dont 532.195,93 € à charge de la Région wallonne. Il ne sera donc pas possible de réfectionner complètement les deux voiries demandées par M. BATAILLE. Il s'engage néanmoins à se rendre sur place : si de réels problèmes sont constatés sur place pour des réparations sommaires.

Bernard BATAILLE regrette également le dépôt clandestin de tontes de pelouse sur les accotements et demande la vigilance des services communaux.

F. SAULMONT répond qu'une surveillance caméra est envisagée tout prochainement.

Jean-Claude GILLARD (Cul-des-Sarts) signale avoir dressé une liste où rien n'a été fait depuis vingt ans à Cul-des-Sarts. Il énumère la Rue des Différends, de Taillette, St-Nicolas. Il regrette qu'il n'y ait pas un entretien régulier comme c'est le cas en France. Il ajoute qu'à la Rue Rosine, l'Eau Noire « mord » de plus en plus dans la voirie qui s'affaisse.

F. SAULMONT répond que c'est la Province de Namur qui a la tutelle sur ces cours d'eau. Il s'est déjà rendu sur place avec le DNF et un constat d'extrême urgence avait été dressé. Le Service Technique Provincial est également venu sur place il y a 6-7 mois. Mais rien ne bouge.

J-CL GILLARD demande si on ne peut pas vider des cailloux dans le méandre. F. SAULMONT répond que ce n'est pas de la compétence de la Ville et qu'il relance une nouvelle fois le STP. Il termine en précisant que deux parapets ont été abîmés par des engins agricoles il y a deux ans à la Rue de la Ramée et à la Rue de la Taillette, sans avoir été réparés.

Jean-Claude REMBAUX (Petite-Chapelle) revient sur la réfection de la Rue de la Tauminerie, en s'interrogeant si elle n'est pas obsolète du fait du contournement. Il attire également

l'attention que, malgré l'interdiction, des poids lourds l'empruntent, notamment pour rejoindre l'Albatros. Il estime donc qu'il faudra être vigilant au niveau des fondations de la nouvelle voirie.

F. SAULMONT répond qu'un bureau d'études va être prochainement désigné et que son attention sera attirée sur la question des fondations. Mais il ajoute que les bus doivent néanmoins passer sur cette voirie.

André HENRARD (Cul-des-Sarts) fait remarquer que la Rue des Etots à Cul-des-Sarts est complètement défoncée et qu'au carrefour chez Me HAUZEUR, la voirie est complètement inondée. Il y a bien eu un curage l'an dernier mais l'eau rentre malgré tout dans la maison. Il signale également que l'éclairage public ne fonctionne pas, malgré un courrier déjà envoyé à la Commune.

F. SAULMONT se rendra sur place pour se rendre compte de la situation. A propos du problème d'éclairage, il demande de renvoyer une copie du courrier. La Ville fera ensuite le nécessaire vis-à-vis de l'AIESH.

David MARTENS (Petite-Chapelle) signale que l'entretien des accotements n'est pas réalisé à la Rue Vallard au-delà des panneaux d'entrée et de sortie du village. Par ailleurs, il fait remarquer qu'il y a un panneau C3 avec interdiction de circuler dans les deux sens alors que dans les faits, « c'est une vraie autoroute ». Quant à la réparation de la voirie, elle est faite de rustines mais rien d'autre après.

Aimé ANTOINE (Petite-Chapelle) informe qu'au niveau du ralentisseur de la Rue du Brûly (côté aubette), le panneau a été arraché suite à un accident et non remplacé. Par ailleurs, l'éclairage y est défectueux.

F. SAULMONT répond qu'il peut être réparé rapidement suite à une intervention de l'AIESH.

Thierry BOUCHEZ (Petite-Chapelle) signale que beaucoup de panneaux de circulation sont cassés mais non remplacés. Il faudrait également veiller à placer des panneaux « traversée piétons » au niveau des passages cloutés. Il pose la question de savoir s'il ne serait pas opportun d'enlever les panneaux de chantier « école de Petite-Chapelle », « Salle du Bailly » et « Piste d'Athlétisme ».

F. SAULMONT répond qu'il ira sur place pour constater. Toute en précisant en prendre acte, il ne peut garantir que tous les travaux seront réalisés dans les quinze jours. Une échelle de priorité sera dressée.

Guy FORTEMPS (Petite-Chapelle) plaide pour un déplacement des bulles à verre. En effet, il estime qu'elles n'ont pas leur place en plein centre du village à côté d'une école. Outre les odeurs, les guêpes sont problématiques en saison estivale.

F. SAULMONT va signaler le problème au BEP.

Jean-Claude GILLARD fait remarquer que le RGPA prévoit des amendes entre 40 et 350 € pour la végétation non-entretenu, débordant sur la voirie. Il souhaite dès lors savoir ce qui

est prévu pour l'entretien des arbres communaux plantés le long des voiries, parfois à moins d'un mètre.

C. NOIRET répond qu'un plan de gestion des arbres va être organisé.

J-CL. GILLARD estime que cette gestion va coûter chère à la Ville alors que l'IPP est déjà très élevé. Il ajoute que les racines des arbres vont abîmer les routes et que ces plantations représentent un danger pour les usagers de la route.

C. NOIRET rétorque qu'on se rendra compte dans plusieurs années, que ce n'était pas une erreur de planter des arbres et regrette que ce soit toujours sujet à critique quand on veut faire quelque chose. Il ajoute que pour la question des accidents, à l'avenir, des voitures intelligentes éviteront ce genre de problème.

Eliane SCHMIDT (Cul-des-sarts) signale qu'un trottoir avait été refait il y a quelques années à la Résidence Isle Bonne mais que celui-ci n'est pas entretenu.

F. SAULMONT répond que les trottoirs doivent être entretenus par les riverains et que les ouvriers communaux sont déjà fort sollicités par le ramassage des canettes.

E. SCHMIDT estime que c'est impossible pour elle de nettoyer 20 m de trottoir.

Michel BOTTEAUX (Cul-des-Sarts) fait remarquer que la Route Nationale 964 est devenue très dangereuse en raison de sa dégradation (en face du Domaine des Rièzes et des Sarts et du Memphis entre autres), notamment pour les cyclistes. Il souhaite que la Ville puisse intervenir auprès du SPW.

F. SAULMONT fait état des très bons contacts avec le SPW Philippeville et va donc en faire part à son Directeur.

Paul GILLET (Cul-des-Sarts) souhaite connaître la largeur de l'emprise de l'accotement des voiries régionales, car il estime que les travaux d'entretien incombent au SPW plutôt qu'à la Ville.

F. SAULMONT donne l'exemple d'une grille enlevée sur la voirie régionale, où la Ville est amenée à intervenir. C'est le genre de cas où le SPW – District de Philippeville demande à la Ville d'intervenir. En sens inverse, le SPW peut aussi intervenir au bénéfice de la Ville.

P. GILLET interroge quant à l'évacuation d'eaux de la voirie régionale sur un chemin privé. F. SAULMONT répond que le réflexe du citoyen est souvent de dire que c'est de la responsabilité communale. Cependant, il donne lecture d'un règlement communal de 1998, duquel il ressort que le raccordement particulier, y compris sous la voirie, dont le curage jusqu'au collecteur est à charge du requérant.

P. GILLET demande qui doit entretenir les avaloirs et dalles ? F. SAULMONT répond que c'est le SPW.

C. Mobilité active

Pas d'intervention

D. La vitesse des véhicules dans les villages

André Henrard (Cul-des-Sarts) signale que la vitesse est vraiment excessive dans les Rues de la Ramée et de Rocroi. Il demande à réfléchir au placement d'un radar pour le contrôle de la vitesse.

Jean-Claude RAMBAUX (Petite-Chapelle) trouve que les motos roulent beaucoup trop vite sur la route menant à Brûly.

Catherine MANUELLA (Cul-des-Sarts) estime que des casses-vitesse seraient plus utiles que des radars, même si ceux-ci représentent des rentrées d'argent pour la commune.

V. DELIRE précise que les amendes des radars ne sont pas versées aux communes. Et ajoute avoir fait part, lors du dernier Conseil communal, des mêmes griefs que M. GILLARD quant à la plantation d'arbres communaux en bord de voiries.

François SALENGROS (Cul-des-Sarts) demande s'il n'est pas possible d'envisager d'enlever les zones 30 en dehors des périodes scolaires.

R. MAREE répond que ça nous paraîtrait logique pour nous adultes. Par contre, les enfants n'assimileraient pas ces changements, ne faisant pas la différence entre périodes de zone 30 et absence de ces périodes de zone 30, ce qui pourrait créer des situations de danger pour eux.

Mélanie BEKAERT (Petite-Chapelle) trouve que les voitures roulent trop vite sur la route entre Petite-Chapelle et Brûly. Elle signale à ce sujet que le panneau d'agglomération est placé trop haut, certaines habitations n'étant pas protégées par la limite de vitesse.

F. SAULMONT invitera sur place l'inspecteur du SPW pour étudier la situation.

E. FONTAINE complète qu'avec l'extension constante des villages, la délimitation de ceux-ci est de plus en plus compliquée. C'est pourquoi le Parlement wallon réfléchit actuellement à une modification des panneaux.

Alain DEPOTTER (Cul-des-Sarts) demande s'il ne serait pas possible d'envisager des chicanes à la Rue de la Ramée pour diminuer la vitesse.

M. JENNEQUIN répond que le placement d'obstacles matériels n'est pas la solution idéale et insiste sur le respect spontané des limitations de vitesse par chacun.

Daniel BOUSART (Cul-des-Sarts) souhaite connaître les possibilités de limitation de vitesse sur la Chaussée de l'Europe. Il envisage de faire une pétition et de l'adresser au Ministre compétent.

M. JENNEQUIN répond être davantage pour le placement de panneaux complémentaires.

Paul GILLET conseille de s'inspirer des légers casse-vitesses mais efficaces placés au niveau de la Forge Jean Petit dans les bois de Baileux.

F. MATHIEUX suggère des peintures phosphorescentes avec relief (soit creusé, soit rehaussé) car il y a trop de panneaux selon elle (pollution visuelle).

J. LE MAIRE trouve que les panneaux informant les conducteurs de la vitesse à laquelle ils roulent sont dissuasifs.

G. FORTEMPS rebondit sur la question du nombre de panneaux du Code de la Route : entre l'église de Petite-Chapelle et l'entrée de Couvin, il en a recensé 148 d'un seul côté.

E. Les écoles communales

M. DEPRAETERE introduit ce point en remerciant la Directrice de l'enseignement communal ainsi que la plupart des institutrices d'être présentes. Elle fait notamment part des projets des trois écoles.

S. HELMONS fait remarquer qu'il y a 63 élèves à petite-Chapelle pour 3 classes. L'école est devenue trop petite. Elle demande dès lors si un troisième agrandissement est possible ou si le module peut être laissé.

M. DEPRAETERE répond que le module est nécessaire à l'école de Pesche. M. JENNEQUIN ajoute qu'il peut y avoir une réflexion.

S. LALLA estime qu'il est malheureux de constater que les écoles du sud sont toujours oubliées. En outre, elle pense que le module est plus nécessaire à Petite-Chapelle qu'à Pesche.

M. DEPRAETERE rappelle qu'il a été redemandé au Directeur de l'Ecole de Pesche s'il souhaitait toujours ce module, requête à laquelle il avait répondu favorablement.

F. Les cimetières

Joel BOISDENGHIEN (Cul-des-Sarts) n'a rien à reprocher quant à la gestion des cimetières, préférant la nature au poison. Il fait remarquer que les arbres dans l'allée d'entrée du cimetière ont une hauteur de plus de 15 mètres. Il serait peut-être utile de faire un lot de bois.

F. SAULMONT répond qu'il va faire suivre cette remarque au DNF.

G. La piste d'athlétisme de Cul-des-Sarts

Francis POINT (Cul-des-Sarts) fait remarquer que des barrières de protection sont abîmées le long de la piste. Il serait temps de les remplacer.

F. VAN ROOST va en faire part à l'Intercommunale des Sports, gestionnaire du site. C. NOIRET ajoute que c'est une responsabilité dans le cadre de la vente de bois.

Bernard MAREE (Cul-des-Sarts) signale que la piste a été inaugurée il y a deux ans mais qu'il n'y a pas encore d'éclairage.

F. VAN ROOST répond que le projet est en cours (piste + terrain de football) au niveau de l'Intercommunale des Sports.

Dylan MARTENS (Petite-Chapelle) demande ce que la Ville soutient d'autres comme activités sportives que le football.

B. GILSON répond qu'il est ouvert à toutes les demandes qui lui sont faites et qu'il est disponible pour un rendez-vous.

Michel BOTTEAUX (Cul-des-Sarts) interpelle quant à l'état du terrain de tennis, tant la surface que le treillis. Il regrette qu'on n'y fasse rien car les installations sont dans un état déplorable. L'aide des ouvriers communaux n'est plus suffisante. Il rappelle que R. MAREE lui avait dit à l'époque qu'il allait être refait en même temps que la piste d'athlétisme et l'éclairage du terrain de football. Pour information, les terrains ont été construits en 1978 et réparés en 1995.

E. FONTAINE répond au nom de l'Intercommunale qu'un phasage avait été établi : tout d'abord, l'éclairage du terrain de foot, ensuite, la piste d'athlétisme (80 % de subventions) avec précâblages. La réfection du terrain de tennis constituait la troisième phase : le dossier n'a pas encore été rentré auprès d'Infrasports. S'il l'est, il n'y aura pas de travaux avant trois à six ans.

H. Préoccupations

Jean-Claude GILLARD (Cul-des-Sarts) demande si la thermographie est d'actualité à Couvin à l'instar de Viroinval.

C. NOIRET répond que c'est prévu pour fin d'année 2020.

Marc HENRARD (Cul-des-Sarts) demande qu'on réfléchisse à la possibilité de dépôt des tontes de pelouse sur Cul-des-Sarts au lieu de devoir aller au parc à containers de Frasnes, pas tout proche. Il suggère l'initiative de l'Intercommunale de Chimay quant à une formation de composteurs à domicile, en demandant de voir si c'est possible avec le BEP. Il est important de trouver une solution car on trouve des dépôts d'herbe un peu partout.

C. NOIRET avance que le BEP va proposer le ramassage de déchets verts une fois par semaine. A. HENRARD demande s'il est possible de prévoir un emplacement de dépôt en prévoyant des horaires en fin de journée et d'organiser un ramassage avec un groupe de camionneurs privés. Il cite l'exemple de Villers-le-Gambon où 400 tonnes sont enlevées.

E. FONTAINE répond qu'un système a été mis en place il y a quelques années mais qu'il a dû être arrêté car les gens venaient y déposer n'importe quoi.

A. HENRARD insiste qu'un ouvrier soit présent en fin de journée pour éviter ce type de débordement.

Paul GILLET (CUL-DES-SARTS) demande ce qu'il va advenir du Camping du Bailly à Cul-des-Sarts et de l'extension voisine qui avait été prévue.

R. MAREE répond que dans le cadre du PCDR, il est prévu de placer quelques emplacements de mobil-homes et de transformer les anciens emplacements de caravaning en places de parking « en dur ». Quant à l'ancienne extension, il n'a jamais eu connaissance de projet à ce niveau.

P. GILLET s'interroge sur l'opportunité d'emplacements mobil-homes, estimant que c'est loin de tout et de l'E420 notamment.

S. LAMBERT rétorque qu'il faut approuver des solutions positives et avancer.

Jean-Claude REMBAUX (Petite-Chapelle) estime le coût des poubelles exorbitant, une poubelle lui revenant à 700 francs belges.

C. NOIRET réponse que ce prix répond au principe du coût-vérité et repose sur les poubelles à puces.

F. MATHIEUX ajoute qu'il faut tenir compte du coût des trajets qui doivent être répercutés. Avec les connexions électroniques à l'avenir, certains déplacements ne seront peut-être plus nécessaires pour constater si la poubelle doit être enlevée ou pas, ce qui pourrait diminuer le coût.

Catherine MANUELLA (Cul-des-Sarts) demande pourquoi les encombrants ont été supprimés.

M. JENNEQUIN répond qu'il suffit de contacter désormais la Ressourcerie Namuroise. Cela évite ainsi de laisser traîner les encombrants.

Fernand PLATBROOD (Cul-des-Sarts) annonce des nuisances possibles aux abords de l'église vu la prochaine réouverture du Musée de la Vie Rurale et des nombreux véhicules annoncés (rallye, autocars, circuit de l'Office du Tourisme, ...)

M. JENNEQUIN répond que les cars peuvent déposer les visiteurs et aller se stationner sur les places de parking, dont la Place. La Commune reste de toute façon à disposition.

Thierry BOUCHEZ (Petite-Chapelle) souhaiterait que les entrées de villages soient embellies avec des portiques et suspensions fleuris comme en France. Il interroge également à propos d'une étude sur le radon.

M. JENNEQUIN répond que ça se fait village par village. F. SAULMONT ajoute que ça ne pourra cependant pas se faire en même temps pour tous les villages. A propos du radon, il peut s'adresser à la Ville pour plus d'infos.

André HENRARD (Cul-des-Sarts) s'inquiète de la rumeur de destruction du Château Thomas Philippe à Cul-des-Sarts

M. JENNEQUIN répond que dans ce cas, un permis sera nécessaire et que la Ville devra remettre un avis. A ce jour, rien n'a été déposé.

Maurice JENNEQUIN remercie l'assistance pour la cordialité des échanges et propose dès lors de renouveler l'expérience à l'avenir.